

## **Canada : « Si nous avons décidé de donner ses organes, ils l'auraient tuée »**

**Author** : Jeanne Smits

**Categories** : [Divers Jeanne smits](#)

**Date** : 8 juillet 2011

Le Salon beige rendait compte, lundi, à la suite de [genethique.org](http://genethique.org), de ce cas très significatif d'une femme canadienne de 76 ans déclarée en état de mort cérébrale par plusieurs médecins. On l'avait déclarée apte au don de certains organes. Mais prenant de court le corps médical, elle s'était réveillée... pour avaler un yaourt. La vieille dame reconnaît parfaitement sa famille, elle a recouvré la marche et la parole.

Cette affaire jette une nouvelle fois le discrédit sur la mise en œuvre actuelle des critères de la mort ouvrant le droit au prélèvement d'organes vitaux, et plus largement sur la nature même de ces critères et procédures de vérification dont il faut savoir qu'eux-mêmes varient considérablement d'un pays à l'autre. Dans quelle mesure ces critères sont-ils taillés pour permettre de récolter au plus tôt des organes irrigués, oxygénés ?

Car il faut savoir que chez la personne en état de mort cérébrale, le cœur bat et la respiration est maintenue, fût-ce par ventilation artificielle.

L'histoire de Madeleine Gauron commence la semaine dernière avec une banale inflammation des gencives nécessitant une petite intervention chirurgicale à l'hôpital Sainte-Croix de Drummondville. Alors que cela faisait déjà quelque temps qu'elle n'avalait plus, chez elle, que des purées, et alors qu'elle venait tout juste d'être opérée d'une opération de la bouche, le personnel de l'hôpital lui apporta de la nourriture solide et la laissa se restaurer sans surveillance. Madeleine Gauron fit une fausse route, et tomba dans le coma après des tentatives de réanimation infructueuse.

Les médecins se hâtèrent de la prononcer en état de mort cérébrale et prirent contact avec la famille pour expliquer que les yeux de Madeleine Gauron étaient « particulièrement viables ». La famille voulait-elle bien consentir au prélèvement ?

Sans être du tout hostile au don d'organes celle-ci demanda des vérifications et de tests médicaux supplémentaires.

Cela a sans doute laissé le temps à Madeleine Gauron de « prouver » elle-même qu'elle était bel et bien en vie, en se réveillant spontanément dès le lendemain de cet échange entre médecins et proches.

« Si nous avons décidé de donner ses organes, ils l'auraient tuée », devait déclarer son fils...

Une récente étude réalisée auprès d'infirmières suédoises révèle le caractère problématique pour les soignants du diagnostic de mort cérébrale. Elle fera l'objet d'un prochain post.

© [leblogdejeannesmits](#).